

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-sept** et le **11 avril**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y MICHEL – M ROUVIER – L FABRE – MC FABRE DE ROUSSAC – J LAFAGE – G REQUENA – S BASSI ALLEMAND – A KELLY – M LEFEVRE – C BRISSEOIS – M GROSSO – N SEDKI – JC ARAGON – M PEREZ – B DANIS – A CHOUKROUN – C NEGRI-AZAIS – W BIGNON – C CARRIE MAMHOUKI – P KAPPLER – G GUIRAUD – C PINO

Absents représentés : M IBARS par M ROUVIER – JF MARY par JC ARAGON – J HURTADO par M PEREZ – S SENEGA-SANCHEZ par B DANIS – S JEAN par C NEGRI-AZAIS – S BERBEZIER par C NEGRI-AZAIS – F PEREZ par P KAPPLER

11. Adoption du compte administratif du budget du Port pour l'exercice 2016

L'exercice 2016 du budget du Port étant clos, M. DANIS, rapporteur, soumet à l'approbation du conseil municipal le compte administratif 2016:

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses 789 245.03 €
- Recettes : 745 983.76 €
- Excédent antérieur reporté : 146 367.05 €

Excédent de fonctionnement : 103 105.78 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 294 261.43 €
- Recettes : 228 600.65 €
- Déficit antérieur reporté : 116 668.95 €
- Affectation N-1 au 1068 : 111 624.61 €

Besoin de Financement des investissements hors RAR : - 70 705.12 €

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le receveur de Frontignan, Trésorier de la Commune.

M. ROUVIER prend la présidence de la séance pour le vote au vu du départ de la salle de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 21/04/2017

Reçu en préfecture le 21/04/2017

Article 6 21/04/2017

ID : 034-213401508-20170411-CM2017041111-DE

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
A LA MAJORITE
(26 voix pour, 3 voix abstention)

ADOPTE le compte administratif du budget du Port pour l'exercice 2016.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL

